



United Nations
Environment
Programme

Distr. LIMITEE

UNEP (DEPI)/CAR IG.32/4
24 octobre 2012

Original: anglais

Première Réunion des Parties Contractantes
(CdP) au Protocole Relatif aux Pollutions dues à
des Sources et des Activités Terrestres (protocole
LBS) dans la région des Caraïbes

Punta Cana, République Dominicaine, 24 Octobre 2012

DECISIONS DE LA REUNION

Pour des raisons d'économie, les documents de la réunion seront imprimés en nombre limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs copies des documents d'information et de travail disponibles sur le site Internet, et de ne pas demander des copies supplémentaires

Les Parties Contractantes :

Ayant convié la Première Réunion des Parties Contractantes au Protocole Relatif aux Pollutions dues à des Sources et des Activités terrestres (COP LBS) dans la Région des Caraïbes, Punta Cana, République Dominicaine, 24 octobre 2012 ;

Prenant note de l'Etat de la mise en œuvre du Plan de travail et du budget du sous-programme pour l'évaluation et la gestion des pollutions environnementales (AMEP) pour 2010-2012 tel que présenté dans le document UNEP(DEPI)/CAR WG.33/3/Rev.2 ;

Prenant note du « Rapport sur les activités des Centres d'activités régionaux LBS IMA (Trinité-et-Tobago) et Cimab (Cuba) pendant la période 2010-2012 (UNEP(DEPI)/CAR WG.33/INF.4/Rev.1) ;

Prenant note en outre des opportunités offertes aux pays à travers leur participation à des projets tels que la Gestion intégrée des bassins versants et des zones côtières (FEM IWCAM), la Réduction des ruissellements de pesticides dans la mer des Caraïbes (FEM REPCar), le Fonds régional caribéen pour la gestion des eaux usées (FEM CReW) et les Eaux Internationales (FEM IW) pour les aider à atteindre leurs engagements au titre du Protocole LBS ;

Ayant considéré les recommandations du panel de discussion impliquant des acteurs régionaux de l'industrie, gouvernementaux, associatifs, et des instituts de recherche ;

Ayant examiné le rapport du Groupe de travail intérimaire sur le suivi et l'évaluation de l'environnement (UNEP(DEPI)/CAR WG.33/INF.5/Rev.1), y compris le profil pour le Rapport sur l'état de la zone de la convention (SOCAR) ;

Ayant examiné en outre, les recommandations de la Première Réunion du Comité Consultatif Scientifique et Technique (STAC) du Protocole relatif aux pollutions dues aux sources et activités terrestres (LBS) dans la Région des Caraïbes telles que présentées dans le document UNEP(DEPI)/CAR WG.33/4 ;

Ayant examiné en outre le projet de plan de travail et de budget du sous-programme relatif à l'évaluation et à la gestion des pollutions environnementales (AMEP) pour 2013-2014 comme présenté dans le document UNEP(DEPI)/CAR WG.33/3 Rev.2;

Notant la convocation de réunions environnementales régionales et mondiales pertinentes dans la région des Caraïbes pendant la période biennale 2013-2014 ; et

Notant en outre les progrès réalisés par les Parties non-contractantes pour le développement et la mise en œuvre de programmes, projets, activités de prévention des pollutions ainsi que pour la ratification du Protocole LBS.

Décident de:

1. **Approuver** les recommandations du premier STAC de LBS.
2. **Presser** les gouvernements de la région qui ne l'ont pas encore fait, de devenir Parties contractantes à la Convention de Carthagène et à ses Protocoles, y compris le Protocole LBS.
3. **Recommander** à la 15^{ème} Réunion Intergouvernementale (IGM) le prolongement du mandat du groupe de travail intérimaire sur la suivi et l'évaluation et **demandeur** au groupe de continuer ses travaux sous la direction du Gouvernement de la Jamaïque, de continuer à développer le rapport sur l'état de la zone de la Convention (SOCAR), y compris en utilisant les informations fournies par les pays dans leurs rapports sur la mise en œuvre de la Convention de Carthagène.
4. **Demandeur** au groupe de travail susmentionné de présenter un rapport les progrès réalisés à la deuxième réunion du STAC de LBS et **demandeur** au Secrétariat, en collaboration avec les CAR LBS, de coordonner et de soutenir le travail du groupe.
5. **Décider** de recommander à la 15^{ème} Réunion intergouvernementale que des sujets additionnels de discussion au sein du groupe de travail pourraient comprendre: la diffusion de données sensibles, en particulier sur la qualité des eaux utilisées pour des activités récréatives; le développement d'échelles, de standards et de méthodologies pour le profil de rapport sur l'état de la zone de la Convention (SOCAR) et l'inclusion d'une analyse financière ou coûts-bénéfices.
6. **Adopter**, pour approbation finale à la quinzième Réunion intergouvernementale et onzième Réunion des parties contractantes, le plan de travail et le budget révisés pour le sous-programme AMEP pour la période 2013-2014, avec les modifications et les priorités introduites par la Réunion; et **noter** que le sous-programme de travail AMEP devrait donner priorité aux parties contractantes au Protocole LBS, en prenant en compte les besoins de prévention des pollutions régionales, ainsi que les partenariats financiers qui peuvent occasionnellement, requérir la participation de non-Parties.
7. **Soutenir** les efforts du Secrétariat pour accroître l'utilisation d'outils en appui aux décisions et celle du mécanisme de communication afin d'améliorer l'échange de données, d'informations et d'expériences entre les pays dans toutes les langues.
8. **Demandeur** que le Secrétariat poursuive une collaboration étroite avec le programme mondial d'actions du PNUE ainsi que les autres bureaux du PNUE pour la poursuite du développement et de la mise en œuvre de partenariats mondiaux et régionaux relatifs aux nutriments, aux eaux résiduelles, aux déchets solides et aux déchets

marins ainsi que pour la poursuite de la mise en œuvre des Plans d'action nationaux et du Plan d'action régional sur les déchets marins (RAPMaLi).

9. **Encourager** la participation active des gouvernements dans les projets d'AMEP pour mieux tirer profit des opportunités offertes pour soutenir leur ratification et la mise en œuvre du Protocole LBS.
10. **Reconnaître** l'initiative du Secrétariat de collaborer avec le partenariat mondial pour les océans de la Banque mondiale et **recommander** au Secrétariat de rechercher l'aide de la Banque mondiale pour le développement d'une analyse financière relative aux activités de prévention des pollutions.
11. **Demander** au Secrétariat de continuer ses efforts pour mobiliser des fonds pour les projets sans financement et **étudier** les possibilités de financement pour les projets relatifs aux pesticides dans la Région des Caraïbes à travers l'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques du PNUE (SAICM).
12. **Demander** au Secrétariat d'inclure une activité/un projet concernant les nutriments, conformément à l'annexe IV du Protocole LBS et en prenant en compte les activités du Programme d'action mondial.
13. **Demander** au Secrétariat d'explorer et d'entreprendre des activités en collaboration avec le Protocole SPAW, qui établissent un lien entre la gestion des pollutions dans le cadre de LBS et les aires protégées adjacentes, qui sont inscrites dans la liste SPAW ou dont l'inscription est envisagée.